



EXTRAIT DU REGISTRE

DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DOSSIER N°17 :

ADHÉSION DE LA VILLE DU BOUSCAT
AU RÉSEAU FRANCOPHONE DES
VILLES AMIES DES AÎNÉS

Séance ordinaire du 23 JUIN 2022

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 23 Juin 2022

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 27

Absente : 1

Excusés : 7

Présents : Patrick BOBET, Gwénaél LAMARQUE, Emmanuelle ANGELINI, Philippe FARGEON, Maël FETOUH, Françoise COSSECQ, Alain MARC, Marie DA ROCHA, Nathalie SOARES, Guillaume ALEXANDRE, Thomas BURGALIERES, Michel MENJUCQ, Bruno QUÉRÉ, Sandrine JOVENÉ, Daphné GAUSSENS, Géraldine AUDEBERT, Jonathan VANDENHOVE, Alain GÉRARD, Benjamin DUGERS, Sarah DEHAIL, Xavier DE JAVEL, Julie-Anne BROUSSIN, Damien ROUSSEAU, Didier PAULY, Jean-Jacques HERMENCE, Maxime JOYEZ, Patrick ALVAREZ

Excusés avec procuration : Jean Georges MICOL (Pouvoir Philippe FARGEON), Mathilde FERCHAUD (Pouvoir Mael FETOUH), Bérengère DUPIN (Pouvoir Emmanuelle ANGELINI), Grégoire REYDIT (Pouvoir Marie DA ROCHA), Daniel BALLA (Pouvoir Sandrine JOVENE), Violette LABARCHÈDE (Pouvoir Alain MARC), Armelle BARTHÉLEMY (Pouvoir Michel MENJUCQ)

Absente : Claire LAYAN

Secrétaire : Guillaume ALEXANDRE

DOSSIER N° 17 : ADHÉSION DE LA VILLE DU BOUSCAT AU RÉSEAU FRANCOPHONE DES VILLES AMIES DES AÎNÉS

RAPPORTEUR : Nathalie SOARES

Face à la nécessité pour les collectivités de s'interroger sur le vieillissement de leur population, est née l'initiative mondiale des Villes Amies des Aînés, lancée en 2006 par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

L'objectif poursuivi est d'adapter notre territoire à une population vieillissante pour permettre d'améliorer ses conditions d'épanouissement.

Le Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés (RFVAA), association sans but lucratif, a pour objectif de développer au niveau francophone la démarche initiée par le réseau mondial des Villes Amies des Aînés de l'OMS.

Le Réseau accompagne les collectivités à la mise en œuvre du projet et valorise leurs initiatives. Il permet également de favoriser les échanges d'informations et de bonnes pratiques entre les adhérents et crée ainsi les conditions d'une meilleure adaptation des territoires aux aînés, en particulier en favorisant le vieillissement actif des habitants et en soutenant la dynamique Villes Amies des Aînés autour de trois principes :

- La lutte contre toutes formes de discrimination liées à l'âge,
- Le sentiment d'appartenance au territoire des habitants
- La mise en place d'une démarche participative et partenariale.

Aussi, il est proposé de s'engager à mettre en œuvre les principes fondamentaux de la dynamique ainsi que les différentes étapes de la démarche Villes Amies des Aînés, à savoir :

- Elaborer un diagnostic territorial autour des huit thématiques Villes Amies des Aînés*
- Définir un plan d'action Villes Amies des Aînés, le mettre en œuvre et l'évaluer
- Informer annuellement le RFVAA de l'ensemble des étapes du projet et transmettre les documents s'y rapportant
- Participer à la vie du Réseau Francophone : échange et valorisation de bonnes pratiques sur le site Internet du RFVAA, participation aux événements (colloques, journées de formation, voyage d'étude, concours Villes Amies des Aînés, etc.).

**(Transports et mobilité ; Habitat ; Espaces extérieurs et bâtiments ; Lien social et solidarité ; Culture et loisirs ; Participation citoyenne et emploi ; Autonomie, services et soins ; Information et communication)*

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts du Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés,

Considérant que les éléments énoncés ci-dessus, il semble important aujourd'hui pour notre collectivité de participer à cette dynamique et d'adhérer au RFVAA,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par :
34 voix POUR,

- Article 1** : Approuve l'adhésion au Réseau Francophone des Villes Amies des Aînés ainsi qu'au Réseau mondial des Villes Amies des Aînés de l'OMS,
- Article 2** : Autorise M. LE MAIRE ou son représentant à signer tout document relatif à cette adhésion,
- Article 3** : Désigne Nathalie SOARES, Adjointe au Maire en charge des seniors et des politiques contractuelles, pour représenter la collectivité au sein de l'association,
- Article 4** : Verse la cotisation 2022 dont le montant est déterminé en fonction du nombre d'habitants, soit la somme de 600 € pour Le Bouscat.
- Article 5** : Dit que les dépenses seront inscrites au budget chapitre 011.

Fait et délibéré le 23 Juin 2022

LE MAIRE,



Patrick BOBET

4

